

LE MARQUAGE DES PORTES

Principes de base

- Objectif du marquage des portes : harmoniser les pratiques et faciliter la collecte des informations lors d'incendies nécessitant la reconnaissance de plusieurs appartements ou locaux,
- Au cours de l'exploration, les pièces reconnues sont marquées afin de préciser l'avancée des reconnaissances, d'éviter une perte de temps par répétition ou d'oublier certains volumes,
- Lors de la réalisation, les portes (d'entrée et d'intérieur) sont fermées après reconnaissance pour que les pièces ne soient pas envahies par les fumées ou impactées par la propagation de l'incendie.

Règles de marquage



Indiquer éventuellement le nombre d'évacués. Ex : (5)

Reconnaissance du local effectuée + éventuellement nombre d'évacués



Impossible de pénétrer dans ce volume lors d'une première reconnaissance.



Local dans lequel les occupants sont mis à l'abri (entre parenthèses : le nombre de personnes)



Réaliser le marquage en partie basse de façon à rester visible en cas d'envahissement des circulations par les fumées.



Privilégier un marquage effaçable (craie ou marqueur non permanent).

Mots clés	MARQUAGE – PORTE - RECONNAISSANCES
Fiches en lien	
Sources	GTO « engagement en air vicié »